



Dernière séance :

25 juin 2025

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

* * * * *

Sous la présidence de **Madame Marie-Paule MORIN**, les délégués se sont réunis à 18 h à l'Embarcadère à Vieux-Thann, après convocation légale adressée par courriel en date du 10 septembre 2025.

| NOM - Prénom | Présent | Absent | Absent excusé | Procuration donnée à : |
|------------------------|-----------|-----------------------------------|---------------|------------------------|
| BOCKEL Louis | T | | X | |
| BOHRER Alain | T | X | | |
| BROCARD Alain | T | | X | |
| CUNIN Thomas | T | X | | |
| DE MATTEIS Jean-Michel | T | | X | MORIN Marie-Paule |
| DUCHENE Rémi | T | | X | |
| ERMEL Matthieu | T | X | | |
| GOEPFERT Alain | T | | X | ZIEGLER Thierry |
| GUGNON Estelle | T | | X | |
| HAAGEN Benoît | T | X | | |
| HAMMALI Jérôme | T | | X | |
| HEIMBURGER Michel | T | | X | |
| LOUX Dominique | T | X | | |
| MORIN Marie-Paule | T | X | | |
| OSWALD Catherine | T | X | | |
| RUFF Emmanuelle | T | X | | |
| SCHMITT Jean-Marc | T | | X | |
| SEYFRIED Marie-Thérèse | T | X | | |
| SORDI Michel | T | | X | |
| VERNIN Raphaëlle | T | Représentée par BURNER Auguste | | |
| WALTER Bernard | T | X | | |
| ZIEGLER Thierry | T | X | | |
| Total | 12 | 7 | 3 | 2 |

Sur **22 délégués** en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

| Points Numéro | Nombre de délégués présents | Nombre de procurations | Nombre de votants |
|---------------|-----------------------------|------------------------|-------------------|
| 2A | 12 | 2 | 14 |
| 2B | 12 | 2 | 14 |
| 2C | 12 | 2 | 14 |
| 2D | 12 | 2 | 14 |
| 3A | 12 | 2 | 14 |
| 3B | 12 | 2 | 14 |
| 3C | 12 | 2 | 14 |
| 4A | 12 | 2 | 14 |
| 5B | 12 | 2 | 14 |

Assistaient en outre à la séance :

Madame Stéphanie WURSTHORN, Directrice du SMTC
Monsieur Michel TSCHANN, Journal L'Alsace

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente ouvre la séance à 18h20.

Elle remercie les membres présents à cette réunion, puis elle donne connaissance des excuses qui lui sont parvenues.

Le quorum nécessaire étant réuni, le Conseil syndical peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

POINT N° 1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2025**POINT N° 2 – FINANCES**

2A) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

POINT N° 3 – CONVENTIONS

3A) Approbation de la convention de participation citoyenne avec la Ville de Cernay, Domial et le Syndicat des locataires

3B) Candidature à l'appel à projets CITEO « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

POINT N° 4 – DIVERS

4A) Expérimentation des sacs transparents

4B) Lancement du portail usager

4C) Concours photo

4D) Consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte et de gestion des déchèteries



Désignation du secrétaire de séance

Madame la Présidente indique qu'en application du L2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est désigné parmi les membres du Conseil Syndical. Monsieur Alain BOHRER, adjoint au Maire de Cernay, se propose à cette fonction. Madame la Présidente propose d'adoindre Madame Stéphanie WURSTHORN, directrice du SMTC, en tant qu'auxiliaire au secrétaire de séance.

Le Conseil syndical fait siennes les propositions de Monsieur Alain BOHRER et de Madame la Présidente.

**POINT N° 1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2025**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil syndical le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 qui a été transmis avec la note de synthèse aux délégués titulaires.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à 14 voix pour.

POINT N° 2 – FINANCES

2A) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, expose que le comptable public du SMTC a transmis un état de produits irrécouvrables concernant :

- ADECCO Thann pour un montant de 15 € (quinze euros) ;
- La Métallerie pour un montant de 27 € (vingt-sept euros).

Soit un montant de 42 € (quarante-deux Euros).

L'ensemble des démarches susceptibles d'aboutir au recouvrement étant arrivé à son terme, le Trésorier propose de les admettre en non-valeur.

Il est précisé qu'à ce jour des crédits sont inscrits sur le chapitre 65 dont fait partie le compte 6541 relatif aux créances irrécouvrables.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 septembre 2025,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables susmentionnées pour un montant total de 42 € ;
- **charge** Madame la Présidente ou son représentant de régulariser et de signer tout document y afférent.

POINT N° 3 – CONVENTIONS

3A) Approbation de la convention de participation citoyenne avec la Ville de Cernay, Domial et le Syndicat des locataires

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, rappelle que les quartiers Bel Air et Mines à Cernay constituent des ensembles d'habitat social. Afin d'améliorer la qualité de vie et l'esthétique dans ces quartiers, des équipements de pré-collecte spécifique ont été mis en place : conteneurs enterrés pour la collecte des emballages, papiers et cartons et celle des ordures ménagères résiduelles, ainsi que des abris bacs pour la collecte des biodéchets. La thématique des déchets sauvages et des débordements reste néanmoins prégnante.

La Ville de Cernay, le bailleur Domial, le Syndicat des locataires et le SMTA souhaitent formaliser un engagement conjoint dans une démarche de participation citoyenne pour lutter contre les dépôts sauvages, améliorer la propreté des espaces publics, responsabiliser les habitants, mettre en place une trame environnementale. Cet engagement se traduit par une convention définissant les rôles de chacun des partenaires. Pour le SMTA, les actions définies relèvent de la prévention et de la collecte. Un bilan annuel sera réalisé. La convention a une durée d'un an renouvelable tacitement.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 septembre 2025,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de participation citoyenne pour les quartiers Bel Air et Mines à Cernay.

* * * * *

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente invite M. Alain BOHRER à compléter la présentation de la convention de participation citoyenne. Il précise que les missions prévues au titre de la convention sont celles conduites actuellement : communication, prévention, sensibilisation par les ambassadeurs de tri. L'originalité de cette convention repose dans sa signature par le Syndicat des locataires afin de les impliquer davantage dans la démarche. Il s'agit, pour M. Alain BOHRER, de faire comprendre que les déchets sauvages représentent un coût pour la collectivité et le bailleur et que cet argent estimé entre 20 000 et 40 000 € pourrait être plus judicieusement investi dans des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants de ces collectifs.

3B) Candidature à l'appel à projets CITEO « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, rappelle que le SMTA a contractualisé avec l'éco-organisme Citeo dans le cadre du contrat-type barème aval.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il a pour mission de proposer des actions permettant de contribuer à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En juin 2025, Citeo publie un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

L'appel à projet est ouvert à l'ensemble des communes membres du SMT. Le SMT sera chargé du pilotage du projet.

La candidature doit être déposée avant le 10 octobre 2025, et doit comprendre :

- Le dossier de candidature complété comprenant notamment : un descriptif du projet (technique et sensibilisation)
- Un planning
- Le budget prévisionnel

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 septembre 2025,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à déposer une candidature pour un dossier pour le territoire du SMT pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » ;
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat afférent avec CITEO.

* * * * *

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente, décrit les équipements qui peuvent être soutenus : corbeilles de rue, abri-bacs, colonnes aériennes. Elle précise que cela concerne à la fois les espaces publics, les équipements événementiels et les établissements recevant du public. Il existe des pré-requis obligatoires : la collecte doit être assurée par le SMT soit en direct, soit auprès des services techniques ; la communication et la signalétique sont obligatoires et doivent comporter le logo CITEO ; des équipements événementiels seuls ne peuvent pas faire l'objet de l'appel à projet ; les équipements concernant les ERP ne doivent pas représenter plus de 15% des équipements commandés. Les dépenses prises en compte sont celles depuis le 1^{er} janvier 2023.

M. Alain BOHRER indique que pour Cernay, une liste des équipements nécessaires est prête et qu'il reste la question de la collecte à préciser. Un rendez vous est organisé avec le SMT.

POINT N° 4 - DIVERS**4A) Expérimentation des sacs transparents**

Les collectes des ordures ménagères en sacs transparents démarreront le mardi 7 octobre sur la commune de Steinbach.

Une réunion publique de concertation aura lieu le 30 septembre et plusieurs dates de distribution des sacs par la suite.

* * * * *

Mme Emmanuelle RUFF fait part de son vif mécontentement. Elle estime que la numérotation des sacs est une intrusion dans la vie privée des habitants et que l'augmentation de la redevance va de pair avec une augmentation de la surveillance sur le dépôt des ordures ménagères. Par ailleurs, elle s'interroge sur le coût d'une telle opération et du suivi technique de celle-ci.

M. Alain BOHRER regrette qu'il y ait une augmentation de la surveillance mais donne l'exemple de Cernay. Il y a de plus en plus de dépôt sauvage autour des bennes à verre et la vidéo-protection est déployée pour prévenir les incivilités.

M. Matthieu ERMEL souhaite remettre l'objectif en perspective : il s'agit de diminuer le taux d'incinérable qui est le déchet le plus coûteux à la collectivité. Il souligne que les résultats dans d'autres collectivités ont montré l'intérêt d'une telle expérimentation.

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente, indique qu'il n'est pas possible avant l'expérimentation d'indiquer le coût de l'opération car il sera à mettre en regard de la diminution du coût de traitement lié aux ordures ménagères résiduelles. Elle remercie la commune de Steinbach de s'être portée volontaire pour cette expérimentation qui sera conduite ensuite sur Thann pour pouvoir comparer les résultats sur deux types d'habitat différents.

4B) Lancement du portail usager

Le SMTC ouvre un portail d'accès aux usagers pour leur permettre d'accéder à différentes informations et fonctionnalités de manière autonome : demander une réparation de bac, un échange, consulter le nombre de passage en déchèterie, éditer la redevance. Ce portail est accessible par le site smtc68.ecocito.com.

* * * * *

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente, invite les membres qui le souhaitent à demander leur clé d'activation pour tester leur compte.

4C) Concours photo

Pour rappel, le concours photo 2025 est ouvert jusqu'au 13 novembre 2025. Les photographies seront exposées pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (c'est-à-dire à partir du 24/11/2025) et jusqu'au 12/12/2025 au Ciné Croisière à Cernay.

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente, invite chaque collectivité à relayer la publicité pour le concours photo.

4D) Consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte et de gestion des déchèteries

Les marchés de collecte et de gestion des déchèteries arrivent à échéance au 31/12/2025. Les termes des marchés prévoient la reconduction possible deux fois un an, soit potentiellement jusqu'au 31/12/2027. Afin de préparer le marché suivant et selon la forme retenue, la procédure peut avoir une durée supérieure à un an.

Une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de ces marchés est lancée en septembre 2025.

Mme Marie-Paule MORIN, Présidente informe les membres du Conseil syndical des difficultés actuelles de la filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment. Un moratoire porte actuellement sur le cahier des charges à la demande des éco-organismes à la suite de problèmes de financement. L'instabilité gouvernementale risque de différer la conclusion de ce moratoire. Les conséquences sur le terrain sont les suivantes : cet été, menace d'arrêt de la reprise des huisseries avant 1997, au 1^{er} octobre, annonce de l'arrêt de la reprise du plâtre et retard dans le versement des soutiens prévus, avec une prévision de minoration du barème. L'association Amorce, à laquelle adhère le SMTC, a prévu d'engager un recours.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente clôture la séance à 19h05.
